



## Impôt locaux : qui doit payer la taxe d'habitation d'une colocation ?

Vérfié le 07 avril 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si vous occupez à plusieurs votre logement (concubins ou colocataires), une seule taxe d'habitation sera établie, au nom de l'un des occupants.

C'est donc cet occupant qui devra payer la taxe d'habitation.

Les services des impôts ne se chargent pas de faire la répartition entre les colocataires.

Il est cependant possible d'indiquer un second occupant sur l'avis : les 2 seront alors solidairement responsables du paiement de la taxe. Cela signifie que les services des impôts peuvent demander la totalité de la somme à n'importe lequel des occupants.

### Textes de référence

- **Code général des impôts : article 1408** [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006179807) (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006179807)  
*Personnes imposables à la taxe d'habitation*
- **Bofip-Impôts n°BOI-FI-TH-10-20-20 relatif aux personnes imposables à la taxe d'habitation - cas particuliers** [↗](http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/546-PGP) (http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/546-PGP)

### Pour en savoir plus

- **Je vis en colocation ou en concubinage, qui doit payer la taxe d'habitation ?** [↗](https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/je-vis-en-concubinage-ou-en-colocation-comment-est-calculée-la-taxe) (https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/je-vis-en-concubinage-ou-en-colocation-comment-est-calculée-la-taxe)  
*Ministère chargé des finances*
- **Le site des impôts** [↗](https://www.impots.gouv.fr/portail/) (https://www.impots.gouv.fr/portail/)  
*Ministère chargé des finances*
- **Brochure pratique - Impôts locaux 2020 (PDF - 12.2 MB)** [↗](https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/fichiers/documentation/brochure/idl/idl_2020.pdf) (https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/fichiers/documentation/brochure/idl/idl\_2020.pdf)  
*Ministère chargé des finances*
- **Impôt sur le revenu : dépliants d'information** [↗](https://www.impots.gouv.fr/portail/node/11603) (https://www.impots.gouv.fr/portail/node/11603)  
*Ministère chargé des finances*